



## AUX PARENTS DES ÉLÈVES DE LA 4<sup>e</sup> ANNÉE

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

	<b>Première communication</b> Date : 10 octobre 2025	<b>Étape 1 (20 %)</b> Date : 20 novembre 2025	<b>Étape 2 (20 %)</b> Date : 25 février 2026	<b>Étape 3 (60 %)</b> Date : 26 juin 2026
<b>Français</b>	<b>Sommaire des apprentissages faits et du comportement</b>			
Lire (50 %)		✓	✓	✓
Écrire (30 %)			✓	✓
Communiquer oralement (20 %)			✓	✓
<b>Anglais</b>				
Communiquer oralement en anglais (50 %)			✓	✓
Comprendre des textes lus et entendus (35 %)			✓	✓
Écrire des textes (15 %)			✓	✓
<b>Mathématique</b>				
Résoudre une situation-problème (30 %)			✓	✓
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)		✓	✓	✓
<b>Culture et citoyenneté québécoise (100 %)</b>			✓	✓
<b>Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (100 %)</b>			✓	✓
<b>Science et technologie (100 %)</b>			✓	✓
<b>Éducation physique et à la santé (100 %)</b>			✓	✓
<b>Arts plastiques (100 %)</b>			✓	✓
<b>Musique (100 %)</b>			✓	✓

De plus, la ou les compétences suivantes feront l'objet d'un commentaire à l'étape ou aux étapes suivantes :

	<b>Étape 1</b>	<b>Étape 2</b>	<b>Étape 3</b>
Exercer son jugement critique			
Communiquer			
Organiser son travail			✓
Travailler en équipe			

Le personnel enseignant évalue les apprentissages de l'élève en se référant aux critères prescrits par le cadre d'évaluation. Il fonde son jugement à partir de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) ou



d'autres contextes lui permettant de recueillir des traces pertinentes, suffisantes, variées et valides à l'aide de productions, d'observations et de conversations.

### **Précisions**

Il est à noter qu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année, les élèves sont soumis à des épreuves obligatoires ministérielles en français (lecture et écriture).

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant.e de votre enfant.